



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 122052

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes. M. Pierre Lunel, délégué interministériel à l'orientation, a rendu le 27 mars 2007, son schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle intitulé « Pour un nouveau pacte avec la jeunesse ». Il y propose une série de vingt-huit mesures et de quatre préconisations visant à faire de l'insertion des jeunes une « finalité de la formation et le nouveau défi des universités ». La proposition n° 8 de M. Lunel consiste à ouvrir toutes les possibilités d'études à travers un dossier unique de candidatures à l'enseignement post-bac, généralisé dans toutes les académies d'ici 2009. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui donner ses intentions concernant l'ouverture d'un dossier unique de candidatures à l'enseignement post-bac.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122052

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3493